

RAPPORT 2012 – Pacte Mondial des Nations Unies

SIMONIN SAS

420 rue de l'industrie

74130 VOUGY

FRANCE

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT _____ 2

DROITS DE L'HOMME _____ 3

DROITS AU TRAVAIL _____ 5

ENVIRONNEMENT _____ 7

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION _____ 8

La société Simonin SAS, entreprise française de sous-traitance en pièces mécaniques de précision, a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2011.

LE MOT DU PRESIDENT :

« Je suis fier de confirmer que la société Simonin SAS soutient les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En cela, dans notre premier rapport annuel sur la Communication de Progrès, nous vous décrivons les actions que nous menons pour intégrer les valeurs et principes du Pacte Mondial Global au sein de notre stratégie. »

Veillez agréer Monsieur, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian SIMONIN, President

Etablissements Simonin SAS, France, COP 2012

DROITS DE L'HOMME :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

Violations des droits de l'homme
des leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de

Simonin SAS respecte la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et affiche ces valeurs auprès de son personnel et a informé ses clients et fournisseurs avec lesquels l'entreprise travaille.

Comment ?

Simonin SAS a pris un certains nombres de mesures pour prévenir des violations des droits de l'homme, parmi celles-ci, nous pouvons noter :

- l'affichage de la politique qualité de l'entreprise au cœur des ateliers à laquelle figure un paragraphe de soutien du Président aux droits de l'homme. La politique qualité doit être connue de tous les membres du personnel.**
- le personnel est quant à lui libre de tenir informer sa hiérarchie supérieure quant aux éventuelles dérives ou atteintes aux droits de l'homme.**

Résultats ?

100% du personnel a été informé de la nouvelle politique qualité affirmant la volonté du Président d'adhérer au Pacte Mondial et de soutenir les principes dans sa stratégie.

Depuis l'année dernière, aucune atteinte aux droits de l'homme n'a été émise.

DROIT AU TRAVAIL :

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

d'emploi et de profession

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière

Simonin SAS respecte le droit du travail et ses principes.

Comment ?

- Chaque employé bénéficie du service médical de l'entreprise, tout travail contraignant physiquement fait l'objet d'une plainte qui est traitée plusieurs fois dans l'année par le Directeur CHSCT qui analyse le poste de travail et trouve des solutions pour remédier au problème.
- Les salariés de l'entreprise bénéficient d'un comité d'entreprise qui offre tous les ans à Noël un cadeau sélectionné par le salarié parmi un vaste choix. Au printemps, le comité d'entreprise permet aux familles de partir en weekend organisé.
- Le travail des enfants est strictement interdit dans la société.
- Il n'y a pas de discrimination à l'emploi.

Résultats ?

- 2 accidents de travail sans arrêt ont été répertoriés en 2012, il s'agissait de projection de matières métalliques dans les yeux sur des postes d'usinage. La consigne du port de lunettes a été appliquée.

- Cette année le comité d'entreprise offre aux familles de chaque salarié un cadeau parmi une centaine à choisir pour les fêtes de Noël. Le 26 mai 2012, le comité d'entreprise a emmené le salarié et les familles du salarié dans le parc d'attraction Europa Park en Allemagne, 50 personnes ont répondues présentes pour ce weekend.**
- L'entreprise applique la loi française et interdit donc le travail des personnes âgées de moins de 16 ans.**
- Les origines de nos salariés sont occidentales, africaines, asiatiques, il n'y a pas de discrimination à l'emploi.**
- Notre effectif est constitué de 40% de femmes.**

ENVIRONNEMENT :

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Simonin SAS assure que l'environnement est une nouvelle valeur importante dans la stratégie de l'entreprise.

Comment ?

- **En réutilisant les papiers imprimés qui ne sont pas à archiver comme brouillons. Bien que la règle est de ne pas gaspiller le papier, nous recevons encore à ce jour des fax provenant de diverses sources commerciales qui sont tragiquement gaspillées.**
- **Nos machines sont équipées d'aspiration de fumée mais une aspiration centralisée est à l'étude.**
- **Nos machines utilisent de l'huile que nous recyclons ou régénérons.**
- **En limitant la consommation d'énergie électrique.**

Résultat :

- **Le papier est majoritairement recyclé et réutilisé comme outil de travail.**
- **100% de notre parc machine de décolletage est munis de système d'aspiration.**
- **Les machines fonctionnant en journée sont systématiquement coupées. De plus, une réorganisation autour de la machine à laver (machine qui consomme le plus de la société) a été effectuée, pour effectuer le même volume, son taux d'occupation a été divisé par deux.**

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

***Principe 10* : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes. Y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.**

Le système de comptabilité informatisé et suivi par un cabinet d'expertise comptable à l'extérieur de l'entreprise permet à l'entreprise d'agir contre la corruption.